

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13715**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Responsable d'exploitation de stationnement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale (CPN) des services de l'automobile - Association nationale pour la formation automobile (ANFA)	Président de la CPNE

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3034 - Services de l'automobile (Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motorcycle, activités connexe, contrôle technique automobile, formation des conducteurs)

Code(s) NSF :

340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Responsable d'exploitation de stationnement assure la responsabilité, gère et organise l'activité d'un ou plusieurs sites de stationnement en prenant en compte les aspects commerciaux et réglementaires. Il encadre le personnel/ les collaborateurs de l'exploitation.

Sur le plan administratif et commercial :

- il accueille, assiste et traite les demandes de la clientèle en face à face
- il informe et renseigne les clients sur les produits et offres commerciales (offres ponctuelles ou permanentes, services complémentaires (ex. prêt de vélos...))
- il commercialise les services du parc (réalise les ventes, propose et met en œuvre des actions commerciales)
- il renseigne les documents de suivi d'activité et de reporting, s'assure de la validité des documents commerciaux, et suit la gestion des litiges dans le cadre des procédures de l'entreprise
- il réalise également les encaissements et les rapprochements en application des procédures de l'entreprise ainsi que la collecte des fonds en application des règles de sécurité.

Sur le plan technique et en application de procédures strictes :

- il veille au bon fonctionnement des équipements (péages, bornes de paiement...) et remet en état de fonctionnement le cas échéant
- il réalise des travaux électriques hors tension sur l'éclairage en particulier
- il procède au nettoyage des locaux (sol, machines) en utilisant les produits et instruments adaptés
- il connaît les équipements de sécurité (surveillance des risques majeurs : feu-eau-CO), en cas d'alerte il met en œuvre les procédures adaptées,
- il s'assure de la conformité du parc à la réglementation en matière de sécurité, de la maintenance des équipements de sécurité
- il forme les agents à l'application des procédures/ règles de sécurité et aux conduites à tenir en cas de survenance d'un risque majeur.

Sur le plan managérial :

- il encadre au quotidien une équipe
- il définit des objectifs individuels et collectifs
- il mène des entretiens (évaluation, recrutement...)
- il identifie les besoins en formation des collaborateurs

Les capacités attestées :

- répondre à une demande client en respectant les critères de qualité et de satisfaction client
- développer l'activité économique d'un parc par la commercialisation des produits et services
- gérer l'ensemble des documents commerciaux, de reporting et les réclamations client
- réaliser les activités d'encaissements, de collecte dans le cadre des règles, consignes et procédures en vigueur
- organiser, gérer la sécurité et la maintenance des équipements de sécurité du parc
- assurer la formation de ses collaborateurs
- utiliser, entretenir et réaliser la maintenance courante de l'ensemble des équipements d'un parc, dont les interventions électriques supposant l'habilitation BOH0V, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- réaliser les activités de nettoyage d'un parc dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- gérer et organiser l'activité d'un parc
- accompagner les salariés dans l'acquisition des compétences et la réalisation de leur activité
- manager et animer individuellement et collectivement une équipe de collaborateurs
- appliquer les règles, procédures et consignes de sécurité
- mettre en œuvre des comportements adaptés en fonction des risques
- situer son activité dans l'entreprise et son environnement professionnel.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'emploi est exercé le plus fréquemment dans toutes les entreprises ayant une activité d'exploitation de parc et de stationnement de

véhicules, quelle que soit leur taille.

Responsable d'exploitation de stationnement

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2503 : Sécurité et surveillance privées

K2501 : Gardiennage de locaux

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification reposent sur 10 modules:

- Relation clientèle parkings
- Gestion commerciale parkings
- Sécurité parkings - niveau 1
- Sécurité parkings - niveau 2
- Utilisation des équipements parkings
- Gestion de l'exploitation - niveau 1
- Gestion de l'exploitation - niveau 2
- Tutorat
- Management des équipes
- Environnement professionnel parkings.

Les modalités de validation, spécifiques à chaque module, sont adaptées à la nature des compétences à valider.

Elles prennent appui, selon le cas, sur:

- un dossier de validation et un entretien avec narration d'activités
- un entretien.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Evaluateur mandaté par la CPN + jury paritaire.
En contrat de professionnalisation	X		Evaluateur mandaté par la CPN + jury paritaire.
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X		Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation professionnelle, un représentant d'une organisation syndicale de salariés, un formateur désigné par l'ANFA).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 janvier 2012 publié au Journal Officiel du 19 janvier 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Responsable d'exploitation de stationnement, avec effet au 19 janvier 2012, jusqu'au 19 janvier 2017.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

site A.N.F.A. www.anfa-auto.fr

Lieu(x) de certification :

ANFA

41-49 rue de la Garenne - 92313 SEVRES Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :
Historique de la certification :